



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 30 janvier 2024

Clôture de l'enquête administrative à la suite des signalements à l'encontre du club « Brian Joubert Poitiers Glace »

Des signalements rapportant des dysfonctionnements au sein du club de patinage « Brian Joubert Poitiers Glace » ont été portés à la connaissance des services de l'État en mars 2023. Une enquête administrative a été ouverte dès avril 2023 par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports afin de recueillir les éléments objectifs permettant de vérifier la mise en œuvre des règles et préconisations permettant d'assurer la sécurité physique et morale des pratiquants du club.

L'enquête administrative qui s'est déroulée durant plus de 6 mois a confirmé des comportements parfois colériques de Monsieur Brian Joubert à l'endroit de certains patineurs et de leurs parents. Elle n'a pas permis de corroborer des atteintes à caractère sexiste ou sexuel.

Conformément aux codes du sport et celui de l'action sociale et des familles, la commission de sauvegarde du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, qui s'est réunie le 17 janvier 2024, a étudié ce rapport et auditionné Monsieur Brian Joubert et Madame Raymonde Joubert, présidente du club.

Le Préfet de la Vienne a décidé de suivre les conclusions de la commission de sauvegarde du CDJSVA qui propose à l'unanimité de ne pas prendre de mesure administrative à l'encontre de Monsieur Brian Joubert.

Elle estime qu'il fait preuve de réflexion et qu'il a d'ores-et-déjà mis en place des mesures correctives suite à l'ouverture de l'enquête administrative. Par ailleurs, aucun fait n'a été signalé depuis le début de la saison 2023-2024. La commission préconise néanmoins qu'il complète ses compétences professionnelles en effectuant des formations basées notamment sur la gestion des émotions, la communication verbale et non verbale.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

S'agissant de la gouvernance du club, les échanges de la commission de sauvegarde font ressortir que l'organisation et le fonctionnement du club ne sont pas de nature à garantir une gestion neutre, efficace et pérenne des conflits et des comportements inadaptés pendant les entraînements. Elle préconise une évolution de la gouvernance du club afin que cette dernière soit partagée et collégiale, notamment dans la gestion des entraîneurs et de situations conflictuelles avec les adhérents et leurs parents.

Le Préfet a demandé au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vienne d'assurer un suivi attentif dans les prochains mois afin de s'assurer de la prise en compte des préconisations de la commission de sauvegarde relatives à la gouvernance du club.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers